

«COVID-19 - QUESTION ÉCRITE DE NADIA SOLLOGOUB»

16/04/2020

Question n° 15252 adressée à M. le ministre des solidarités et de la santé

À publier le : 16/04/2020

Texte de la question : Mme Nadia Sollogoub attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les risques de rupture de stock de produits de sédation (curares, midazolam, propofol). En avril 2020, le chef de service de réanimation dans un hôpital francilien interrogé s'en inquiétait, en soulignant qu'habituellement, dans le service, moins de 50 % des patients sont intubés pour une durée de sept jours. Or, chacun sait aujourd'hui, avec le Covid-19, 100% des malades entrant en réanimation seront intubés pour une durée de quinze jours au moins. L'organisation mondiale de la santé, comme les agences des médicaments, reçoivent depuis plusieurs jours des alertes à répétition sur de possibles ruptures de stock dans de nombreux pays. Le point de la situation du ministère de l'intérieur du 25 mars 2020 indiquait ainsi que « les hôpitaux civils n'ont qu'une semaine d'approvisionnement, tandis que les hôpitaux militaires n'ont plus que 2,5 jours de stock, contre quinze jours en temps normal ». Les manques sont aujourd'hui tels que les centres hospitaliers mettent en place une politique de gestion de la pénurie. Ainsi, l'assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP) a établi en urgence un guide des bonnes pratiques, destiné à encadrer l'utilisation des traitements. Il s'agit par exemple de mesurer avec précision la « profondeur de l'anesthésie » pour une meilleure posologie du curare, ou encore de « potentialiser les hypnotiques » grâce à l'ajout d'autres médicaments. Mais, dans la durée, rien ne sera possible sans l'organisation rapide de nouvelles filières d'approvisionnement, fussent-elles multiples. On a déjà appris que l'agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) avait pris contact avec les industriels concernés afin de garantir la sécurisation de l'approvisionnement, voire l'augmentation de la production. Mais l'on sait aussi que ce besoin impérieux se heurte à la difficulté d'accès à des matières premières. Or, l'Inde a par exemple interdit dès le 4 mars 2020 l'exportation de vingt-six principes actifs, tandis que certains redoutent que les États-Unis puissent décider de réserver leur production de curares à leurs besoins internes. Dans ce contexte, pour donner tant aux soignants qu'à nos concitoyens l'assurance qu'ils n'auront pas de pertes de chances liées à ces ruptures, elle souhaiterait que le Gouvernement veuille enfin détailler l'action, par produits et par filière d'origine, qui est menée pour anticiper les pénuries. Elle souhaite notamment savoir si les moyens sont recensés au niveau national, et si oui, lesquels, afin d'identifier quelle ligne de production de médicament pourrait être utilisée ou réquisitionnée pour réorienter au plus vite la production vers ces médicaments de première nécessité dont nous allons manquer.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)